Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID: 078-217806231-20240925-20240902B-DE

Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet Canton d'Aubergenville Commune Le Tremblay-sur-Mauldre Délibération n° 2024-09-02

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 septembre 2024

Nombre en exercice: 15

Nombre de présents : 9

Nombre d'excusés : 3

Nombres non excusés: 3

Nombre de votants : 11

Objet:

Décision modificative N°1 Annule et remplace L'an deux mil vingt-quatre le 24 septembre à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise **CHANCEL**, Maire

Présents : Catherine **Denoyelle**, Danielle **Descombes**, Jacques **Fournier**, Hélène **Jean-Baptiste**, Corinne **Manchon**, Fadela **Pinon**, Sylvie **Sohier**, Françoise **Soulaire**,

Absent(e)s excusé(e)s: Jean-Pierre **Boucher** (pouvoir à Mme Catherine **Denoyelle**), Marjolaine **Haffner**, Arnauld **Voisin** (pouvoir à Mme Hélène **Jean-Baptiste**),

Absent(e)s non excusé(e)s : Thierry **Bioret**, Sébastien **Leconte**, Alain **Moll**,

Secrétaire de séance : Corinne Manchon

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative du budget primitif 2024.

Lors de l'élaboration du budget, le taux variable d'un des trois emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations n'étaient pas connu. Il convient donc de prévoir des crédits supplémentaires à l'article 66111 : intérêts des emprunts.

De plus, il convient d'ouvrir les crédits aux articles 6811 et 281532 pour réaliser les écritures d'amortissements 2024.

Enfin, il convient de prévoir des crédits supplémentaires à l'article 2031, pour l'opération « cimetière ».

Madame le Maire propose la décision modificative n° 1 suivante :

Section de fonctionnement :

Chapitre/Article	Augmentation	Diminution
	des crédits	des crédits
D 66 / 66111 : intérêts des emprunts	+ 11 000.00 €	
D011/615232 : Réseaux		- 11 000.00 €
D 042 / 681 : Dotation aux amortissements	+800.00€	
D011/615221 : Bâtiments publics		- 800.00€
TOTAL	+ 11 800.00 €	- 11 800.00 €

Envoyé en préfecture le 10/10/2024 Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID: 078-217806231-20240925-20240902B-DE

Chapitre/Article	Augmentation	Diminution
	des crédits	des crédits
D 20 / 2031 : Frais d'études	+ 10 500.00 €	
D21/2117 : Bois et forêts		- 10 500.00 €
R 040 / : Dotation aux amortissements	+ 800.00 €	
R10/10226 : Taxe Aménagement		- 800.00€
TOTAL	+ 11 300.00 €	- 11 300.00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2024 voté le 05 avril 2024,

CONSIDERANT le projet de décision modificative présentée ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour: 9 Contre: 0

Abstention: Sylvie Sohier, Catherine Denoyelle

ADOPTE la décision modificative telle que :

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme, Fait au Tremblay-sur-Mauldre Le 25 septembre 2024

Section d'investissement :

Publiée par affichage en Mairie 30 septembre 2024 Reçue à la Préfecture le 30 septembre 2024 Le Maire, Françoise Chancel